

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes divers - Association Emmaüs et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure**

CP/2019/589

**Service chef de file :**

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'accorder la garantie du Département à l'association Emmaüs pour financer la rénovation du bâtiment d'hébergement à Scherwiller et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

L'association Emmaüs Centre Alsace sollicite la garantie du Département, à hauteur de 80%, pour un emprunt d'un montant de 600 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué d'une Ligne du Prêt PLU (prêt logement d'urgence). Cet emprunt est destiné à financer l'opération de réhabilitation du bâtiment d'hébergement des compagnons d'Emmaüs situé à Scherwiller.

La garantie sera apportée par la Commune de Scherwiller pour les 20% restant.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du Prêt 1 : PLU
- montant de la Ligne du Prêt : 600 000 € ;
- durée de la phase de préfinancement : de 3 à 24 mois ;
- durée de la phase d'amortissement : 25 ans ;
- périodicité des échéances : trimestrielle ;
- index : Livret A ;
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,20% (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%) ;
- profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés ;
- modalité de révision : Simple révisabilité (SR) ;
- taux de progressivité des échéances : de 0% à 0,50% maximum.

Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder la garantie du Département à l'association Emmaüs Centre Alsace à hauteur de 80%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 600 000 € destiné à financer l'opération de réhabilitation du bâtiment d'hébergement des compagnons d'Emmaüs situé à Scherwiller et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, de décider qu'au titre de la contre-

garantie, l'association Emmaüs Centre Alsace s'engage à inscrire une restriction au droit de disposer au profit du Département sur ses biens cadastrés au Livre Foncier de Scherwiller section 11 parcelles n°89/1, n°92/2, n°129/3 et n°131/2 et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- décide d'accorder la garantie du Département à l'association Emmaüs Centre Alsace à hauteur de 80%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 600 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de réhabilitation du bâtiment d'hébergement des compagnons d'Emmaüs situé à Scherwiller et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;*

*- approuve les termes du projet de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;*

*- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.*

Strasbourg, le 22/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY